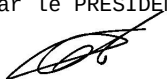


BILAN – ACTIF

Désignation de l'entreprise A2C BATIMENT - SIREN : 910661628											
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12									Néant ☐		
								Exercice N clos le 31/12/2025			
					Brut		Amortissements, provisions		Net		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)					AA						
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement			AB			AC			
		Frais de développement			CX			CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires			AF			AG			
		Fonds commercial (1)			AH			AI			
		autres immos incorporelles			AJ			AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			AL			AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains			AN			AO			
		Constructions			AP			AQ			
		Install. techniques, matériel et outillages industriels			AR	6 375		AS	1 811 4 564		
		Autres immos corporelles			AT	65 597		AU	10 606 54 991		
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			AV			AW			
		Participations			CS			CT			
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			CU			CV			
		Créances rattachées à participations			BB			BC			
		Autres titres immobilisés			BD			BE			
		Prêts			BF			BG			
	Autres immobilisations financières			BH	800		BI	800			
	Total (II)					BJ	72 772		BK	12 417 60 355	
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements			BL			BM		
			En cours de production de biens			BN			BO		
			En cours de production de services			BP			BQ		
Produits intermédiaires et finis			BR			BS					
Marchandises			BT			BU					
CRÉANCES		Avances et acomptes sur commandes			BV			BW			
		Clients et comptes rattachés (3)			BX	871 834		BY	871 834		
		Autres créances (3)			BZ	133 785		CA	133 785		
		Capital souscrit appelé, non versé			CB			CC			
		DIVERS	V.M.P. (dont actions propres:)			CD			CE		
Disponibilités			CF	278 127		CG	278 127				
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance (3)			CH			CI				
	Total (III)			CJ	1 283 747		CK	1 283 747			
	Frais d'émission d'emprunt (IV)			CW							
	Primes de remboursement des emprunts (V)			CM							
	Écarts de conversion actif et différences d' évaluation (VI)			CN							
	Total général (I à VI)					CO	1 356 519		1A	12 417 1 344 102	
(1) Droit au bail			(2) à moins d'un an		CP			(3) à + d'1 an	CR		
Clause de réserve de propriété - immob.			stocks				créances				



2. BILAN – PASSIF avant répartition

Désignation de l'entreprise				A2C BATIMENT - SIREN : 910661628		Néant ☐	
						Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				98 959	)	DA 98 959
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...						DB
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence			EK	)	DC	
	Réserve légale (3)						DD
	Réserves statutaires ou contractuelles						DE
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)			B1	)	DF	
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)			EJ	)	DG	
	Report à nouveau						DH 5 694
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)						DI 111 528
	Subventions d'investissement						DJ
	Provisions réglementées						DK
	TOTAL (I)						DL 216 181
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs						DM
	Avances conditionnées						DN
	TOTAL (II)						DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques						DP
	Provisions pour charges						DQ
	TOTAL (III)						DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles						DS
	Autres emprunts obligataires						DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)						DU
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)			EI	)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						DW 53 206
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés						DX 610 277
	Dettes fiscales et sociales						DY 251 547
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						DZ 1 466
	Instrument financier à terme						D1
	Autres dettes						EA
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)						EB 211 425
TOTAL (IV)						EC 1 127 921	
Écarts de conversion passif et différence d'évaluation						ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)						EE 1 344 102	
RENOIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital					1B
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)			1C	
			- Écart de réévaluation libre			1D	
			- Réserve de réévaluation (1976)			1E	
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme					EF
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an					EG 1 074 714
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP					EH



3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

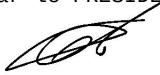
DGFIP N° 2052-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A2C BATIMENT - SIREN : 910661628						Néant ☐		
						Exercice N		
						France		Exportations et livraisons intracommunautaires
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises		FA		FB		FC	
	Production vendue - biens		FD		FE		FF	
	Production vendue - services		FG	2 483 165	FH		FI	2 483 165
	Chiffre d'affaires nets		FJ	2 483 165	FK		FL	2 483 165
	Production stockée						FM	
	Production immobilisée						FN	
	Subventions d'exploitation						FO	
	Reprises sur amortissements et provisions (9)						FP	
	Produits de cessions d'immobilisation incorporelles et corporelles						FI	
	Autres produits (1) (11)						FQ	1 332
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	2 484 497
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)						FS
Variation de stocks (marchandises)						FT		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)						FU	12 681	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)						FV		
Autres achats et charges externes (3) (6bis)						FW	572 004	
Impôts, taxes et versements assimilés						FX	5 271	
Salaires et traitements						FY	1 303 982	
Cotisations sociales (10)						FZ	235 928	
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations		- dotations aux amortissements			GA	10 443
				- dotations aux dépréciations			GB	
		Sur actif circulant : dotations et dépréciations					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées						G1		
Autres charges (12)						GE	6 427	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	2 146 736	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	337 761	
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur dépréciations						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						GO	
	Produits de cessions d'immobilisations financières						G2	
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	
	Différences négatives de change						GS	
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						G3	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
	TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	337 761	



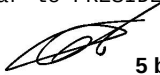
4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise : A2C BATIMENT - SIREN : 910661628			Néant ☐	
			Exercice N	
Produits exceptionnels (VII)			HD	
Charges exceptionnelles (VIII)			HH	192 565
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)			HI	-192 565
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)			HJ	
Impôts sur les bénéfices (X)			HK	33 668
Total des produits (I + III + V + VII)			HL	2 484 497
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)			HM	2 372 969
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)			HN	111 528
RENOIS :				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
(2) Dont produits de locations immobilières			HY	
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)			IG	
(3) Dont crédit-bail mobilier			HP	
(3) Dont crédit-bail immobilier			HQ	
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)			1H	
(5) Dont produits concernant les entreprises liées			1J	
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées			1K	
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)			HX	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)			A5	A2
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences			A3	
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences			A4 4 232	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles			A8	
dont cotisations facultatives Madelin		A10	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A11	
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)			HS	
(7) Détail produits et charges exceptionnels			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités et amendes			6 476	
Perte sur cession actifs numériques			186 089	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Charges antérieures	Produits antérieurs



5. IMMOBILISATIONS

Désignation de l'entreprise : <u>A2C BATIMENT</u>										Néant ☐								
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations						
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ		D8		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD		KE		KF			
CORPORELLES	Terrains										KG		KH		KI			
	Constructions	Sur sol propre							dont composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui							dont composants	M1		KM		KN		KO		
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions							dont composants	M2		KP		KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels							dont composants	M3		KS	6 375	KT		KU			
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								KV		KW		KX				
		Matériel de transport								KY	17 365	KZ		LA	42 542			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	4 469	LC		LD	1 221			
		Emballages récupérables et divers								LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours										LH		LI		LJ			
	Avances et acomptes										LK		LL		LM			
										TOTAL III	LN	28 209	LO		LP	43 763		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G		8M		8T			
	Autres participations										8U		8V		8W			
	Autres titres immobilisés										1P		1R		1S			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T		1U		1V	800		
										TOTAL IV	LQ		LR		LS	800		
Total général (I + II + III + IV)										ØG	28 209	ØH		ØJ	44 563			
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence				
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains										IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre								IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui								IR		MD		ME		MF		
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions								IS		MG		MH		MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT		MJ		MK	6 375	ML	6 375
	Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers								IU		MM		MN		MO		
		Matériel de transport								IV		MP		MQ	59 907	MR	59 907	
		Matériel bureau et informatique, mobilier								IW		MS		MT	5 690	MU	5 690	
		Emballages récupérables et divers								IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours										MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes										NC		ND		NE		NF	
										TOTAL III	IY		NG		NH	71 972	NI	71 972
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations										IO		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés										I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2		2E		2F	800	2G	
										TOTAL IV	I3		NJ		NK	800	2H	
Total général (I + II + III + IV)										I4		ØK		ØL	72 772	ØM	71 972	



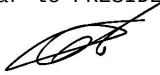
5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

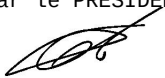
Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A2C BATIMENT						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2025							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice						-	
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice						=	
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							



6. AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise : <u>A2C BATIMENT</u>													Néant ☐				
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais établissement et développement										CY		EL		EM		EN	
Fonds commercial										RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles										PE		PF		PG		PH	
TOTAL I										RK		RM		RN		RO	
Terrains										PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre									PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui									PR		PS		PT		PU	
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions									PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels										PZ	901	QA	911	QB		QC	1 812
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers									QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport									QH	482	QI	8 006	QJ		QK	8 488
	Matériel de bureau et informatique, mobilier									QL	591	QM	1 527	QN		QO	2 118
	Emballages récupérables et divers									QP		QR		QS		QT	
TOTAL II										QU	1 974	QV	10 444	QW		QX	12 418
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)										ØN	1 974	ØP	10 444	ØQ		ØR	12 418
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6					
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV			
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD			
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre		Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui		R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Installations gales., agencts. et aménag.		S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Installations techniques, matériel et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers		U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport		U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Matériel de bureau, informatique, mobilier		V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers		W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL						NM						NO			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW				TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)		NY		TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)		NZ					
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES																	
								Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunts à étaler												Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations												SP		SR			



7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise : <u>A2C BATIMENT</u>								Néant ☒		
NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
		1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées	3Y		TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges	5V		5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z		TV		TW		TX		
	PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A		6B		6C		6D
- corporelles			6E		6		6G		6H	
- titres mis en équivalence			Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
- titres de participations			9U		9V		9W		9X	
- autres immobilisations financières			Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
Sur stocks et en cours		6N		6P		6R		6S		
Sur comptes clients		6T		6U		6V		6W		
Autres provisions pour dépréciation		6X		6Y		6Z		7A		
TOTAL III		7B		TY		TZ		UA		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB		UC		UD		
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE		UF					
		- financières	UG		UH					
		- exceptionnelles	UJ		UK					
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI								1O		

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

certifié conforme
par le PRESIDENT

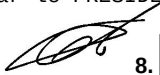
AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

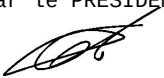
AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice



8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A2C BATIMENT										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES					MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN		
							1		2		3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations					UL		UM		UN		
		Prêts (1) (2)					UP		UR		US		
		Autres immobilisations financières					UT	800	UV		UW	800	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux					VA	0					
		Autres créances clients					UX	871 834		871 834			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	)	Z1	0					
		Personnel et comptes rattachés					UY	11 790		11 790			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux					UZ	63		63			
	État et autres collectivités publiques		Impôts sur les bénéfices					VM	0				
			Taxe sur la valeur ajoutée					VB	121 932		121 932		
			Autres impôts, taxes et versements assimilés					VN					
			Divers					VP					
		Groupe et associés (2)					VC						
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)					VR						
		Charges constatées d'avance					VS						
TOTAUX							VT	1 006 419	VU	1 005 619	VV	800	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice				VD						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut	À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans		
						1	2		3		4		
Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y									
Autres emprunts obligataires (1)				7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)				à 1 an maximum à l'origine	VG								
				à plus d'1 an à l'origine	VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A									
Fournisseurs et comptes rattachés				8B	610 277		610 277						
Personnel et comptes rattachés				8C	105 527		105 527						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	76 046		76 046						
État et autres collectivités publiques				Impôts sur les bénéfices	8E	23 206		23 206					
				Taxe sur la valeur ajoutée	VW	46 423		46 423					
				Obligations cautionnées	VX	0							
				Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	344		344					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	1 466		1 466						
Groupe et associés (2)				VI	0								
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0								
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				Z2	0								
Produits constatés d'avance				8L	211 425		211 425						
TOTAUX					VY	1 074 714	VZ	1 074 714					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice			VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques			VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice			VK								



9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A2C BATIMENT				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2025					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	111 528				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés									WB					
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD		Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE		XE				
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI		Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX				XW		
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI									XY					
	Impôt sur les sociétés									I7	33 668				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL		Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7		K7				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8					
				- imposées au taux de 0%						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XR			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU		Zones d'entreprises		SW		WQ	6 475		
										Quote part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
TOTAL I										WR	151 671				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS			
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.												WT			
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.												WU			
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
				- imposées au taux de 0 %						WH					
				- imposées au taux de 19 %						WP					
				- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW					
				- imputées sur les déficits antérieurs						XB					
				Autres plus-values imposées au taux de 19%						I6					
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée									WZ					
	Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:			(			Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation			2A		)	XA		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)												ZX			
Mesures d'incitation	Déductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer											ZY			
	Majoration d'amortissement											XD			
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5		XF			
				S.I.I.C. (art. 208C)		K3		Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA					
				Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F		Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC					
				Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(	Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH		)	XG				
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD							
		Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI		Créance dérogée par le report en arrière de déficit		ZI							
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL											
		Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2	
TOTAL II										XH					
III - RÉSULTAT FISCAL															
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.				Bénéfice (I - II)				XI	151 671						
				Déficit (II-I)						XJ					
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)								ZL							
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)										XL					
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)								XN	151 671	XO					

certifié conforme
par le PRESIDENT

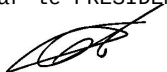
DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	
Amendes et pénalités	6 475

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	



10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

Désignation de l'entreprise : <u>A2C BATIMENT</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter	
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	0
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X		8Y
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D		9E
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K		9L
Totaux (Cadre III)			YN		YO
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

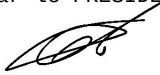


11.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A2C BATIMENT</u>												Néant ☐						
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC					AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB			
													- Autres réserves		ZD			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				ØD	47 714					Dividendes				ZE			
											Autres répartitions				ZF			
	Prélèvements sur les réserves				ØE						Report à nouveau				ZG	47 714		
														ZH	47 714			
				Total I	ØF	47 714						Total II		ZH	47 714			
RENSEIGNEMENTS DIVERS														Exercice N		Exercice N-1		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier				(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail				J7		)	YQ					
	Engagements de crédit-bail immobilier												YR					
	Effets portés à l'escompte et non échus												YS					
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance											YT	274 929	406 821			
		Locations, charges locatives et de copropriété				(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois				J8		)	XQ	175 736	257 643		
		Personnel extérieur à l'entreprise											YU					
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)											SS	5 796	188			
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages											YV					
		Autres comptes				(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				ES		)	ST	115 542	55 388		
					Total du poste (correspondant à la ligne FW du tableau 2052)							ZJ	572 004	720 040				
	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE											YW	4 433	3 435			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques				ZS		)	9Z	838	8 843		
						Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052							YX	5 271	12 278			
TVA	Montant de la TVA collectée											YY	54 536	3 083				
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations											YZ	169 672	143 329				
DIVERS	Montant brut des salaires											ØZ	1 303 982					
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition											ØS						
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société											ZK						
	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI											ZR	Non					
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice											RG						
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur											RH						
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre				JA					Plus values à 15%		JK			Plus values à 0%		JL	
										Plus values à 19%		JM			Imputations		JC	
	Groupe : résultat d'ensemble				JD					Plus values à 15%		JN			Plus values à 0%		JO	
										Plus values à 19%		JP			Imputations		JF	
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale									JH			N° SIRET société mère		JJ			
TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS	Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social														JQ			
	Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social														JR			
	Revenu brut social (si le montant est négatif)														JS			
	Revenu brut social (si le montant est positif)														JT			



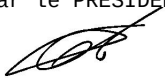
12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

Désignation de l'entreprise : A2C BATIMENT					Néant ☒		
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés			Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiques en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1			2	3	4	5	6
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente		Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
7				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
8		9	10			11	
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés						
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés						
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale						
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement						
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...						
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT						
19	Divers (détails à donner en extension 2)						
TOTAL							
Cadre A : + ou - valeur nette à court terme			A	B			C
Cadre B : + ou - valeur nette à long terme (ventilation par taux)							
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%							

certifié conforme
par le PRESIDENT

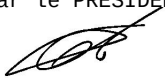
 Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées				Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme			
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						

[illegible]



14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

Désignation de l'entreprise <u>A2C BATIMENT</u>				Néant ☒		
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%		Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %	
1		2		3	4	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N					
	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imposables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					



15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2026
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A2C BATIMENT</u>				Néant ☒			
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N – 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			



16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

Désignation de l'entreprise : <u>A2C BATIMENT</u>				Néant ☐	
Exercice ouvert le : <u>01/01/2025</u> et clos le : <u>31/12/2025</u>			Données en nombre de mois : <u>12</u>		
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectifs moyens du personnel :				YP	72
dont apprentis				YF	
dont handicapés				YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				OA	2 483 165
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés				OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante				OL	
Total 1				OX	2 483 165
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun) y compris les plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante				OH	1 332
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				OE	
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial				OF	
Variation positive des stocks				OD	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				XT	
Total 2				OM	1 332
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats				ON	325 920
Variation négative des stocks				OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				OR	83 029
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				OS	175 736
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)				OW	6 427
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante				OY	
Total 3				OJ	591 112
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée			Total 1 + Total 2 - Total 3		OG 1 893 385
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)				SA	1 893 385
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE					
Mono-établissement au sens de la CVAE				EV	☒
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)				GX	2 483 165
Effectifs au sens de la CVAE				EY	72
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)				HX	
Période de référence			GY - GZ	du	01/01/2025 au 31/12/2025
Date de cessation				HR	



A2C BATIMENT

Société par Actions Simplifiée au capital de 98 959 €
13 RUE GAMBETTA, 93240 STAINS
RCS de BOBIGNY B 910 661 628

Extrait du procès-verbal d'assemblée générale ordinaire de l'exercice clos le 31/12/2025

Proposition de résolution et vote de l'affectation de résultat

En date du 20/07/2026, a eu lieu l'assemblée générale ordinaire de la société. Entre autres résolutions, il a été adopté la résolution suivante :

~~~

#### **Résolution d'affectation du résultat**

Il est proposé l'affectation du résultat, à savoir :

**un bénéfice de 111 528 €**

De la manière suivante :

Affectation de 9 896 € au compte Réserve Légale.

- le compte Réserve Légale est désormais créancier de 9 896 €.

Affectation de 101 632 € au compte Report à Nouveau.

- le compte Report à Nouveau est désormais créancier de 107 326 €.

**Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.**